

Professionnels et ESMS « Personnes en situation de Handicap » (PH)

QUE VOUS APPORTE VOTRE DUI (DOSSIER USAGER INFORMATISÉ) RÉFÉRENCÉ SÉCUR ? (VAGUE 1)



Un socle de **fonctionnalités cœur de métier** indispensable pour les professionnels du secteur



Un DUI, **compatible avec Mon espace santé**, qui permet l'échange et le partage d'informations en toute confiance avec les différents professionnels et services qui accompagnent les usagers



Un DUI qui permet de **produire et de communiquer tous les documents utiles** pour l'accompagnement de la personne en situation de handicap

DES FONCTIONNALITÉS CŒUR DE MÉTIER INDISPENSABLES

Le DUI référencé Sécur dispose a minima des fonctionnalités suivantes

Admission	Accompagnement	Soins	Coordination des acteurs internes et externes
<ul style="list-style-type: none"> • Consulter la liste d'attente / de candidatures d'un ou plusieurs ESMS d'un même organisme gestionnaire • Planifier la prise de contact avec la personne en situation de handicap 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer et remplir des grilles d'évaluation, à tout moment du parcours • Saisir les transmissions concernant la personne en situation de handicap • Consulter et modifier le projet personnalisé de la personne en situation de handicap • Saisir les présences et/ou absences de la personne en situation de handicap de l'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Tracer les actes médicaux et paramédicaux • Saisir et recevoir des observations médicales • Saisir les prescriptions, actes et examens 	<ul style="list-style-type: none"> • Saisir les interventions/activités de la personne en situation de handicap • Déterminer les professionnels constituant l'équipe d'accompagnement • Saisir et consulter les transmissions concernant la personne • Tracer les événements et noter le statut • Saisir les présences et/ou absences de la personne en situation de handicap • Transmettre une information à un professionnel, notamment via son agenda
Gestion administrative	Relation usager	Gestion des habilitations, des documents et suivi de l'activité	
<ul style="list-style-type: none"> • Produire le contrat de séjour ou le Document Individuel de Prise En Charge (ainsi que leurs annexes) • Renseigner les mesures individuelles relatives à la liberté d'aller et venir • Suivre les prestations sociales de la personne en situation de handicap et leur expiration • Restituer la fiche de synthèse de la personne en situation de handicap • Saisir les informations relatives à la sortie de la personne en situation de handicap 	<ul style="list-style-type: none"> • Échanger avec la personne en situation de handicap : transmission d'une information, des éléments à l'agenda, etc. • Tracer les échanges avec la personne et les partenaires • Saisir et consulter l'annuaire de l'entourage et des professionnels accompagnant la personne en situation de handicap • Permettre à la personne en situation de handicap et/ou à la personne de confiance désignée de consulter son dossier informatisé 	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer les habilitations des professionnels • Tracer la signature des documents par les professionnels et usagers • Stocker, exporter et éditer des documents • Archiver le dossier d'une personne en situation de handicap • Produire des événements à des fins de reporting • Produire les indicateurs d'usage du programme ESMS Numérique 	

UN DUI, COMPATIBLE AVEC MON ESPACE SANTÉ, QUI PERMET L'ÉCHANGE ET LE PARTAGE D'INFORMATIONS EN TOUTE CONFIANCE

Sécuriser l'identité numérique et faciliter l'authentification des professionnels de ma structure aux différents services numériques (DMP, MSSanté, DUI, ...)



Sécuriser et faciliter les échanges entre la personne en situation de handicap et les professionnels et entre professionnels intervenant dans la prise en charge de la personne en situation de handicap

Sécuriser l'identification de la personne en situation de handicap, à l'aide d'une seule et unique identité, partagée par tous les acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social

Permettre le partage sécurisé d'informations, avec la personne en situation de handicap et entre les professionnels de santé et du secteur social/médico-social (DMP), au travers de l'alimentation et de la consultation des documents

En pratique

Depuis le DUI, je peux recevoir et transmettre à d'autres professionnels des documents comme le projet personnalisé et le dossier de liaison d'urgence ou consulter les résultats d'examen de biologie.

À partir de l'**annuaire Santé** intégré au DUI, recherche de l'**adresse MSSanté des professionnels** qui accompagnent les usagers de l'établissement

En pratique

Chaque personne en situation de handicap accompagnée dispose d'un espace de santé numérique, regroupant l'ensemble des documents partagés par les professionnels de santé, du social et du médico-social. Elle peut me donner accès aux documents de cet espace de santé, pour que je puisse les consulter et l'alimenter directement depuis le DUI.

UN DUI QUI PERMET DE CONSULTER ET/OU DE RÉCUPÉRER ET DE PRODUIRE TOUS LES DOCUMENTS UTILES POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Le DUI permet de **consulter et/ou de récupérer** automatiquement* les documents de santé présents dans le DMP de la personne en situation de handicap et/ou reçus par la MSSanté.

Le DUI permet de **produire** les principaux documents liés à la prise en charge, afin d'alimenter le DMP de la personne en situation de handicap et/ou les partager via la MSSanté.

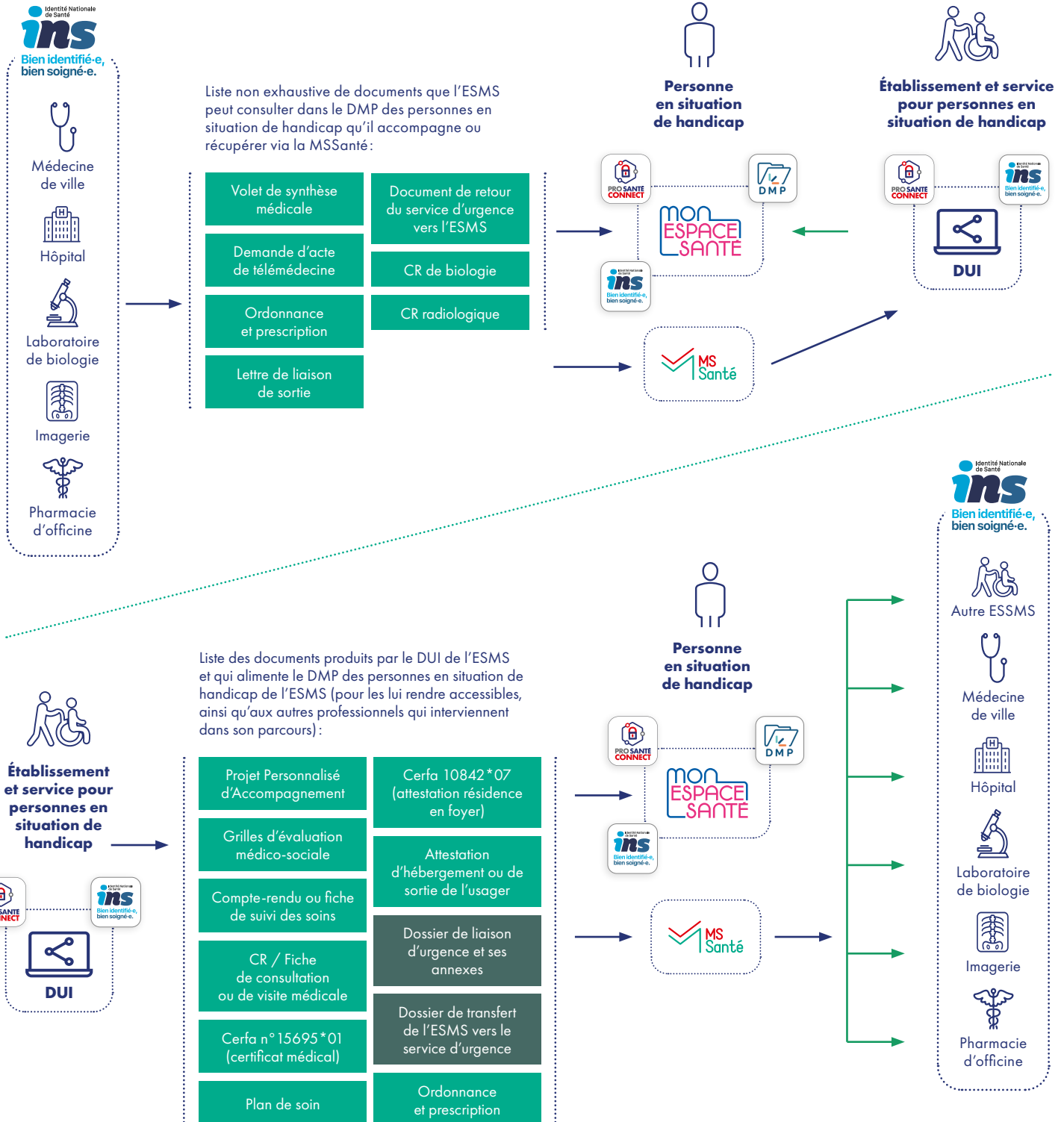


Quelques exemples

- **Transmission d'éléments administratifs et médicaux par la personne en situation de handicap, par sa famille et par les acteurs territoriaux** qui interviennent auprès d'elle (autre ESMS, hôpital, structures et réseaux de coordination, etc.) en vue de son **admission dans une structure PH (IME, FAM, ESAT, ITEP, CMPP, etc.)**
- **Échanges d'informations dans le cadre de la préparation de pilulier** : confection des piluliers des personnes en situation de handicap accompagnées en FAM / MAS par une Pharmacie d'officine.
- **Partage des informations de fin de prise en charge** pour mise à jour du dossier.

* Voir page suivante

EN PRATIQUE, LE DUI PERMET DE PRODUIRE ET D'ACCÉDER AUX DOCUMENTS SUIVANTS





L'investissement historique porté par le Ségur pour le secteur social et médico-social (600 M€) vise à **accélérer le déploiement et les usages du numérique au bénéfice des professionnels et des usagers.**

Dans ce cadre un dispositif d'achat pour compte financé par l'État au profit des ESSMS, appelé système ouvert et non sélectif (SONS), permet d'accélérer la mise en conformité des solutions de DUI aux exigences du Ségur numérique.

LE PRINCIPE

L'État finance le déploiement des évolutions du DUI, conformes aux exigences fonctionnelles et techniques permettant d'être référencé Ségur et compatible avec Mon espace santé



Ces financements sont directement versés aux éditeurs réalisant la mise à jour du DUI auprès de l'ESSMS, sans reste à charge pour l'ESSMS

Ces modalités de financement concernent l'ensemble des domaines du secteur social et médico-social : personnes âgées (PA), personnes en situation de handicap (PH), domicile (DOM), personnes en difficultés spécifiques (PDS), protection de l'enfance (PDE), accueil, hébergement et insertion (AHI), protection juridique des majeurs (PJM).



Pour être référencé en vague 1, le DUI doit respecter des exigences fonctionnelles et techniques décrites au sein du « DSR » (Dossier de Spécifications de Référencement).

Ces exigences sont spécifiques à chaque domaine.

Elles ont été définies dans le cadre de groupes de travail réunissant des professionnels de santé et du secteur social et médico-social, des experts, des directeurs des systèmes d'information, des représentants institutionnels et des éditeurs.



Rapprochez-vous de votre éditeur pour savoir si son logiciel est bien référencé Ségur Vague 1 et programmez avec lui votre commande et installation. Vous pouvez également être accompagné de l'ARS et/ou du GRADeS.



Ce DUI vague 1, compatible avec Mon espace santé et financé par l'Etat, doit être commandé auprès de votre éditeur **avant le 10 janvier 2024** et installé **avant le 3 avril 2024**.

Des nouvelles exigences, permettant de faire évoluer les DUI seront définies pour la vague 2 prévue de 2024 à mi-2026.

Les acronymes à connaître

- ESMS** : Établissements et Services Sociaux ou Médico-Sociaux
- DUI** : Dossier Usager Informatisé
- DSR** : Dossier de Spécifications de Référencement
- INS** : Identifiant National de santé
- DMP** : Dossier Médical Partagé
- MSSanté** : Messagerie Sécurisée de Santé
- LPS** : Logiciel Professionnel de Santé

Pour aller plus loin :

- 1/ Consultez [la fiche pratique Ségur numérique Médico-social](#)
- 2/ Consultez [la page consacrée au Ségur du Numérique en Santé pour le social et le médico-social](#)
- 3/ Consultez [Lien vers les solutions référencées Ségur | Portail Industriels \(esante.gouv.fr\)](#)